

**SEO****Société Electrique  
de l'Our**

PKF ABAX Audit  
A l'att. de Luc Brucher  
7A, rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen

**Siège social**  
2, rue Pierre d'Aspelt  
L-1142 Luxembourg

**Secrétariat général**  
Boîte Postale 37  
L-2010 Luxembourg  
Tél (+352) 44 902-1  
Fax (+352) 44 902-800  
E-mail seo@seo.lu  
www.seo.lu

Votre référence

Notre référence

Date

Luxembourg, le 27 mars 2009

Messieurs,

Cette lettre d'affirmation s'inscrit dans le cadre de votre audit des états financiers de la Société Electrique de l'Our S.A. (ci-après « la société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 visant à exprimer une opinion sur l'image fidèle que donnent les états financiers du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de l'exercice 2008 clos à cette date en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg.

Nous sommes responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers de la société, conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg. Nous prenons également acte de notre responsabilité dans la conception et la mise en oeuvre d'un contrôle interne propre à prévenir et à détecter les erreurs.

Nous vous confirmons, au mieux de nos connaissances et en toute bonne foi, les déclarations suivantes:

1. Les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, y compris des omissions et présentent sincèrement et régulièrement la situation de la société.
2. A ce jour nous n'avons connaissance d'aucun événement survenu après le 31 décembre 2008 qui nécessiterait une modification des comptes annuels ou une information supplémentaire en annexe, ou qui ait un effet ou qui soit susceptible d'avoir un effet significatif, défavorable ou non, sur la situation financière ou les résultats de la société.
3. Nous n'avons connaissance d'aucun compte, d'aucun contrat important, ni d'aucune transaction qui n'aient été fidèlement décrits et correctement enregistrés dans les livres comptables, les états annexes et les documents financiers et sur lesquels sont fondés les états financiers. Nous n'avons pas non plus connaissance de transactions qui n'aient pas été effectuées aux conditions normales du marché.
4. Notre société s'est conformée à toutes les dispositions des accords contractuels dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers. Nous n'avons connaissance d'aucune violation des règles des autorités de contrôle susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers.

5. Tous les procès verbaux des assemblées d'actionnaires, des conseils d'administration ou des comités de direction (ou tous les résumés de décisions qui ont été prises au cours d'assemblées ou de réunions récentes pour lesquelles un procès verbal n'a pas encore été dressé) ainsi que tous les livres comptables, états annexes et documents financiers vous ont été communiqués.
6. Nous n'avons connaissance:
  - d'aucune irrégularité imputable à la direction ou à des employés ayant un rôle important sur le plan du contrôle interne, ni d'aucune irrégularité imputable à tout autre employé susceptible d'affecter nos comptes de manière significative.
  - d'aucune violation ou risque de violation des lois et des règlements en vigueur, dont les conséquences éventuelles devraient être signalées dans les états financiers ou pris en considération pour la détermination des passifs éventuels.
7. Les informations fournies concernant l'identification des parties liées sont exhaustives.
8. Le bilan au 31 décembre 2008 comprend l'intégralité des actifs devant y figurer.
9. Nous n'avons aucun projet ou intention susceptible d'altérer de manière significative la valeur des actifs et des passifs reflétés dans les états financiers ou leur classification.
10. La société a un titre de propriété pour tous ses actifs et aucun n'a été nanti ou hypothéqué ou ne fait l'objet de sûretés ou de servitudes.
11. Nous n'avons aucun plan visant à abandonner l'activité de la société ou d'autres plans ou intentions qui auraient pour résultat d'aboutir à un stock excédentaire ou obsolète, et aucun stock n'est comptabilisé pour un montant supérieur à sa valeur nette de réalisation.
12. Les créances sont recouvrables pour la valeur indiquée au bilan et n'ont été en aucune façon remises en garantie. Le montant des créances douteuses et la provision y relative sont, de l'avis de la Direction, suffisants pour couvrir les risques de non recouvrabilité encourus.
13. Le passif du bilan comprend l'intégralité des engagements fermes de la société. Tous les engagements réels ou potentiels de la société, procédures judiciaires, réclamations ou litiges éventuels, en cours, dont nous avons connaissance, ont été examinés attentivement et nous estimons que les provisions constituées à cet effet, dans les livres, sont suffisantes.
14. Les éléments suivants ont été correctement enregistrés et, si nécessaire, ont fait l'objet d'une information appropriée fournie dans les états financiers :
  - identité des parties liées, ainsi que les soldes et opérations entre celles-ci ;
15. Nous n'avons pas utilisé durant la période les services d'un conseil légal ou obtenu un avis juridique sur des sujets pouvant avoir une influence sur les états financiers au 31 décembre 2008 qui ne seraient pas correctement reflétés dans les états financiers au 31 décembre 2008.
16. Nous n'avons connaissance d'aucun fait/erreur résultant de fraude ou de soupçon de fraude qui pourrait avoir un impact significatif sur la société.

17. La participation de Windpower (détenue à 100%) est enregistrée au prix d'acquisition dans les comptes annuels au 31 décembre 2008 pour un montant de EUR 1.000.000,00. L'actif net de la société au 31 décembre 2008 s'élève à EUR 679.273,90. Il a été décidé de ne pas acter de réduction de valeur sur cette participation car nous estimons la valeur de marché de la participation supérieure au prix d'acquisition.
18. Au 31 décembre 2008 nous n'avons pas encore réceptionné le décompte final relatif à l'indemnité annuelle à payer à l'Etat luxembourgeois conformément à la convention conclue en date du 20 avril 2004. Nous avons décidé d'enregistrer le montant minimal à payer (EUR 1 000 000) suite à un accord oral reçu de l'Etat Luxembourgeois.


Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre plus parfaite considération.

Luxembourg, le 27 mars 2009

Société Electrique de l'Our S.A. représentée par



Clàude STRASSER  
Secrétaire général



Patrick KIEFFER  
Conseiller de direction

**SEO****Société Electrique  
de l'Our**

0111

PKF ABAX Audit  
A l'att. de Luc Brucher  
7A, rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen

**Siège social**  
2, rue Pierre d'Aspelt  
L-1142 Luxembourg

**Secrétariat général**  
Boîte Postale 37  
L-2010 Luxembourg  
Tél (+352) 44 902-1  
Fax (+352) 44 902-800  
E-mail seo@seo.lu  
www.seo.lu

Votre référence

Notre référence

Date

Luxembourg, le 27 mars 2009

Messieurs,

Cette lettre d'affirmation s'inscrit dans le cadre de votre audit des comptes consolidés du Groupe Société Electrique de l'Our S.A. (ci-après « le groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 visant à exprimer une opinion sur l'image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Nous sommes responsables de l'établissement et de la présentation sincère des comptes consolidés du groupe, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Nous prenons également acte de notre responsabilité dans la conception et la mise en oeuvre d'un contrôle interne propre à prévenir et à détecter les erreurs.

Nous vous confirmons, au mieux de nos connaissances et en toute bonne foi, les déclarations suivantes:

1. Les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, y compris des omissions et présentent sincèrement et régulièrement la situation du groupe.
2. A ce jour nous n'avons connaissance d'aucun événement survenu après le 31 décembre 2008 qui nécessiterait une modification des comptes consolidés ou une information supplémentaire en annexe, ou qui ait un effet ou qui soit susceptible d'avoir un effet significatif, défavorable ou non, sur la situation financière ou les résultats du groupe.
3. Nous n'avons connaissance d'aucun compte, d'aucun contrat important, ni d'aucune transaction qui n'aient été fidèlement décrits et correctement enregistrés dans les livres comptables, les états annexes et les documents financiers et sur lesquels sont fondés les comptes consolidés. Nous n'avons pas non plus connaissance de transactions qui n'aient pas été effectuées aux conditions normales du marché.
4. Notre groupe s'est conformé à toutes les dispositions des accords contractuels dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les comptes consolidés. Nous n'avons connaissance d'aucune violation des règles des autorités de contrôle susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes consolidés.


5. Tous les procès verbaux des assemblées d'actionnaires, des conseils d'administration ou des comités de direction (ou tous les résumés de décisions qui ont été prises au cours d'assemblées ou de réunions récentes pour lesquelles un procès verbal n'a pas encore été dressé) ainsi que tous les livres comptables, états annexes et documents financiers vous ont été communiqués.
6. Nous n'avons connaissance:
  - d'aucune irrégularité imputable à la direction ou à des employés ayant un rôle important sur le plan du contrôle interne, ni d'aucune irrégularité imputable à tout autre employé susceptible d'affecter nos comptes consolidés de manière significative.
  - d'aucune violation ou risque de violation des lois et des règlements en vigueur, dont les conséquences éventuelles devraient être signalées dans les comptes consolidés ou pris en considération pour la détermination des passifs éventuels.
7. Les informations fournies concernant l'identification des parties liées sont exhaustives.
8. Le bilan consolidé au 31 décembre 2008 comprend l'intégralité des actifs devant y figurer.
9. Nous n'avons aucun projet ou intention susceptible d'altérer de manière significative la valeur des actifs et des passifs reflétés dans les comptes consolidés ou leur classification.
10. Le groupe a un titre de propriété pour tous ses actifs et aucun n'a été nanti ou hypothéqué ou ne fait l'objet de sûretés ou de servitudes.
11. Nous n'avons aucun plan visant à abandonner l'activité du groupe ou d'autres plans ou intentions qui auraient pour résultat d'aboutir à un stock excédentaire ou obsolète, et aucun stock n'est comptabilisé pour un montant supérieur à sa valeur nette de réalisation.
12. Les créances sont recouvrables pour la valeur indiquée au bilan consolidé et n'ont été en aucune façon remises en garantie. Le montant des créances douteuses et la provision y relative sont, de l'avis de la Direction, suffisants pour couvrir les risques de non recouvrabilité encourus.
13. Le passif du bilan comprend l'intégralité des engagements fermes du groupe. Tous les engagements réels ou potentiels du groupe, procédures judiciaires, réclamations ou litiges éventuels, en cours, dont nous avons connaissance, ont été examinés attentivement et nous estimons que les provisions constituées à cet effet, dans les livres, sont suffisantes.
14. Les éléments suivants ont été correctement enregistrés et, si nécessaire, ont fait l'objet d'une information appropriée fournie dans les comptes consolidés :
  - identité des parties liées, ainsi que les soldes et opérations entre celles-ci ;
15. Nous n'avons pas utilisé durant la période les services d'un conseil légal ou obtenu un avis juridique sur des sujets pouvant avoir une influence sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 qui ne seraient pas correctement reflétés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

16. Nous n'avons connaissance d'aucun fait/erreur résultant de fraude ou de soupçon de fraude qui pourrait avoir un impact significatif sur le groupe.


Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre plus parfaite considération.

Luxembourg, le 27 mars 2009

Groupe Société Electrique de l'Our S.A. représenté par



Claude STRASSER  
Secrétaire général



Patrick KIEFFER  
Conseiller de direction